



son Concours. Le talent de cette Société est connu depuis longtemps et son élogé n'est plus à faire. Comédie pleine d'humour, poésies délicates soulèvent dans l'assistance de vifs applaudissements.

Salle Léon XIII, un théâtre comique reçoit la visite de nombreux spectateurs. « Les Pall'O » y interprètent, d'une façon parfaite, tout un programme inédit de music-hall et font la joie des petits et des grands, qui rient aux larmes.

Il y eut foule tout l'après-midi. Etudiantes Catholiques, Union Régionale, Jocistes, tous avaient uni leurs efforts pour le but à atteindre. Le succès fut complet !

Que les artisans de ce succès, les organisateurs, comme aussi le public aimable qui voulut bien, en ce jour, nous apporter sa reconfortante sympathie trouvent ici, l'expression de notre vive gratitude.

Syndiquées, gardons bon souvenir de cette première kermesse dans notre immeuble syndical. Kermesse longuement préparée par notre dévouée Présidente des Fêtes qui, sans compter, y apporta tous ses soins.

Remercions également le Président de l'Union Régionale, M. Buerné, qui, en toute circonstance, nous accorde son bienveillant appui.

Et maintenant à l'an prochain !

Le tirage de la tombola aura lieu dans le courant de juillet ; la date sera indiquée dans le prochain *Message Syndical*. Les personnes qui ont bien voulu se charger du placement de billets sont priées de venir régler le dimanche 7 juillet et remettre les talons des carnets.

### Notre distribution de Prix

La Commission des Cours invite les Syndiquées, leurs Parents et Amis, toutes les personnes qui veulent bien porter intérêt à l'Œuvre du Syndicat, à la distribution des Prix qui clôturera pour l'année 1928-1929 les cours du soir et qui aura lieu le dimanche 30 juin, à 2 h. 30, à la Salle Saint-Michel, 6, rue Bel-Air.

Elle ne doute pas qu'un nombreux auditoire réponde à son appel et vienne, par sa présence, et prouver sa sympathie à l'Œuvre si utile des Cours professionnels et applaudir les succès des Elèves.

Les travaux exécutés en cours d'année par les Elèves seront exposés. Une séance récréative terminera la fête.

### Résultats d'examen

Nous sommes heureuses de vous faire savoir que deux de nos syndiquées, Mlles Fonteneau et Le Mene, ont subi avec succès l'examen de teneur de livres de la Société de Comptabilité de France, et de leur adresser nos plus vives félicitations.

### Promenade Syndicale

La promenade annuelle aura lieu le dimanche 7 juillet et nous fera visiter la Corniche vendéenne.

Départ à 5 h. 3/4 de la rue de Bel-Air. Messe à 8 h. 1/2 à Machecoul, et en route pour Saint-Gilles par La Garnache, Challans, Sion et Croix-de-Vie.

Déjeuner à Saint-Gilles. Retour par Commequiers, Saint-Christophe, Froidfonds, Touvois et Saint-Philbert-de-Grandlieu.

Prière d'apporter son déjeuner.

25 francs. Nous recevons les inscriptions à la Permanence, du 1<sup>er</sup> au 30 juin. Les places seront numérotées selon la date de l'inscription.

### Maisons de Vacances

A Pornichet ; Notre-Dame des Grèves ; Denée, en Maine-et-Loire, près du sanctuaire de N.-D. de Béhuard ; Pellevoisin ; Pontchâteau ; Saint-Etienne-de-Corcoué ; Le Cormier.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Permanence.

### Mariages

Le 22 avril a eu lieu, en l'église Saint-Martin, le mariage de Mlle Raymond Giron (Section Chantenay) avec M. Marcel Bivaud.

Le 21 mai a eu lieu le mariage de Mlle Alexandrine Bréhier (section Chantenay) avec M. Marcel Buaud.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

### Décès

Nous apprenons la mort de Mlle Bernadette Cousin, 17 ans, de la Section St-Pierre, du groupe des Hermines.

De M. Gauthier, père de Mme Fonteneau.

Nous prions pour le repos de leurs âmes et offrons aux familles en deuil nos chrétiennes condoléances.

### Cercles d'Études

du 5 mai 1929

Notre causerie précédente traitait surtout de l'importance des Elections Municipales, élections qui sont capitales pour la vie de la France.

En effet, par l'élection des conseillers municipaux et le choix fait par eux de celui d'entre eux qui doit être élu Maire, on peut dire que les élections municipales ont une répercussion immense au point de vue moral, familial, religieux, scolaire, charitable et financier.

Nous avons à traiter aujourd'hui « de l'organisation et de la sincérité des E.M. », sujet moins tangibles pour nous femmes,

n'étant pas encore appelées à être candidates, ni chargées de préparer les futurs conseillers municipaux.

Néanmoins, notre rôle peut consister à influencer dans notre entourage, l'élection de tel ou tel candidat que nous jugeons apte à remplir dignement son mandat.

Voici le résumé de cette étude :

### Organisation des Elections Municipales

L'organisation des E.M., le plan de campagne électorale comporte 3 problèmes différents :

#### 1<sup>er</sup> Problème. — Il faut préparer des Conseillers municipaux.

Les électeurs choisissent les Conseillers municipaux soit à cause de leur aimable caractère, des services rendus, des services attendus, quelque fois à cause des traditions de famille.

L'organisation électorale doit choisir longtemps à l'avance des candidats locaux ayant une « cote populaire ».

a) Instruction du futur candidat aux E.M. :

Une fois bien persuadé de l'importance du mandat municipal, le candidat cherchera à s'instruire du fonctionnement administratif de sa future fonction. En suivant régulièrement les séances et les délibérations du Conseil Municipal en fonction, séances qui sont publiques, il y apprendra une foule de choses utiles sur la vie de la commune, fera en même temps connaissance de ceux qui seront ses adversaires ou ses collègues dans l'avenir, se rendra compte de leur valeur.

La force d'un secrétaire de Mairie vient de ce qu'il connaît la solution de nombreuses petites questions administratives journalières, sur lesquelles il faut renseigner l'ignorant, donc, un candidat au C.M. intelligent, documenté et disposant de temps, sera consulté et son influence ira grandissant, ce qui l'orientera tout naturellement vers le succès électoral.

Ce serait une bonne chose qu'il existât des Cercles d'études municipales, mais en fait il n'en existe pas. Le Cercle d'E.M. est un groupement de citoyens de bonne volonté s'intéressant à la vie de la commune. Ces citoyens honnêtes et indépendants, groupés en Conseil de Minorité ont le droit de commenter les agissements politiques des édiles de proposer des réformes ; dès ce moment-là ils peuvent exercer un contrôle qui déjà aura de salutaires répercussions.

b) La tâche de préparation extérieure du Comité Electoral qui aura choisi un bon candidat devra être de le pousser et de le rendre populaire.

Ainsi avec une volonté persévérante, sans bruit, on fait d'un citoyen jadis ignoré dans la commune, un candidat désigné, appelé, désiré même aux élections municipales.

#### 2<sup>e</sup> Problème. — Il faut connaître l'état d'esprit de la commune.

Une courte et rapide enquête faite par le Comité local permettra une connaissance exacte de la commune et de ses habitants, évitera par la suite bien des erreurs.

On peut tenir compte du cadre suivant pour diriger et classer les recherches :

a) Tout ce qui concerne la commune au point de vue historique : tels les rapports de la Municipalité et de l'autorité ecclésiastique depuis la Révolution, etc.

b) Ce qui concerne la commune au point de vue religieux et moral :

Quel est l'état d'esprit de la commune ? la moralité de la jeunesse ? Quelles sont les institutions (écoles officielles, écoles libres) ? les œuvres post-scolaires (patronage, cercles d'études, etc) ? les groupements catholiques d'hommes ? les groupements antireligieux ?

c) Tout ce qui concerne la commune au point de vue économique, social, agricole et civique : tout ce qui se rattache aux habitants et aux rapports qu'ils ont entre eux.

Quelles sont les institutions économiques ? de prévoyance ? d'assistance ? ce que l'on fait pour les familles nombreuses ?

Quelles sont les différentes organisations politiques ? les Associations diverses de la commune ?

C'est en tenant compte de tous ces éléments que le Comité électoral et les candidats arrêteront le programme municipal le mieux adapté aux intérêts de la commune et le plus populaire parmi les électeurs.

(A suivre). A. LANRIVAIN.

### Syndicat de l'Aiguille

28 Avril - 5 Mai ! Deux dates qui laisseront dans l'esprit des syndiquées de l'Aiguille le meilleur souvenir. Comment oublierait-elles la délicieuse et intéressante causerie de M. l'abbé Trochu, sur Théophile Vénard, le jeune et ardent missionnaire, martyrisé au Tonkin, après quelques années seulement de difficile apostolat ? Son enfance, toute sanctifiée déjà par son rêve du martyre ; son adolescence, toute consacrée à l'acquisition des vertus qui devaient lui permettre de travailler si heureusement au salut des âmes ; sa vie de missionnaire si courte mais si bien remplie ; son martyre enfin, aux épisodes si émouvants et si joyeusement acceptés ; tout cela fut dit par l'aimable conférencier avec chaleur et écouté par le sympathique auditoire avec une émotion à peine contenue. Nul doute que chacune, pleine d'ad-

miration pour le jeune apôtre, le jeune saint de demain, n'ait éprouvé, en entendant son histoire, le désir de faire plus vaillamment son devoir. « Plus ça durera, mieux ça vaudra ! » disait Théophile Vénard, en parlant de son martyre. Si nos Syndiquées ne vont pas jusqu'à imiter cet héroïsme, nous sommes assurés qu'elles feront du moins meilleur accueil aux peines de cette vie et qu'elles voudront en tirer un plus grand profit pour leur âme.

Nos meilleurs remerciements à M. l'abbé Trochu et nos meilleurs vœux de succès pour le livre sur Théophile Vénard qu'il va bientôt livrer à la publicité. Puisse-t-il, comme son aîné sur le Curé d'Arz, être traduit en une douzaine de langues ! Le héros le mérite, de même que l'auteur.

Nos remerciements aussi à toutes celles qui ont contribué au succès de la séance récréative du 5 dernier, donnée par la Section Sainte-Anne. Petites filles si gracieuses dans leurs savantes évolutions, actrices qui interprètent avec une aisance et un talent de plus en plus assurés « le Secret du vieux fauteuil » et les joyeux intermèdes ; organisatrices dévouées qui préparèrent avec tant de zèle et de compétence cette agréable soirée ; vendeuses qui ne cessèrent d'offrir aimablement leurs billets de tombola et leurs friandises ; toutes vous avez droit à nos félicitations et à nos remerciements. Au nom du Syndicat et de tous ceux qui vous ont applaudies, nous vous les offrons de grand cœur.

### INDRET

#### Syndicat professionnel des Ouvriers de l'Établissement d'Indret

Siège Social : rue de la Paix, La Montagne (Loire-Inférieure)

Bibliothèque et permanence ouvertes chaque samedi, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

#### CALENDRIER DU MOIS DE JUIN

Samedi 1<sup>er</sup> Juin : Réunion de la J.S.C. et cercle d'Études.

Lundi 3 juin : Réunion du Conseil syndical.

Samedi 15 Juin : Réunion de la J.S.C. et cercle d'Études.

Lundi 17 Juin : Réunion du Conseil syndical.

Jeudi 27, Vendredi 28, Samedi 29 Juin : à Paris, Congrès des Syndicats professionnels des Arsenaux et Établissements de la Marine (notre syndicat y sera représenté par notre président, R. Legall).

Dimanche 30 Juin : Congrès de la C.F.T.C.

Lundi 1<sup>er</sup> Juillet : Réunion du Conseil syndical.

Samedi 6 Juillet : Réunion de la J.S.C. Vendredi 12, Samedi 13, Dimanche 14 Juillet : Session d'Études confédérale à Paris (C.F.T.C.) ; Congrès de la J.S.C. ; notre organisation y sera représentée par E. Nicolas, propagandiste ouvrier, délégué de l'U.R.

#### ECHOS DE NOTRE JOURNÉE SOCIAL DU 5 MAI 1929

Nous ne saurions vraiment décrire cette belle journée sociale organisée par notre syndicat. Il est superflu de le dire, ce fut un véritable succès. Les journaux régionaux en ont donné quelques échos. Mais il est bon quand même de rappeler à tous nos amis et sympathisants, cet anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum ».

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette journée sociale. Nos remerciements vont à notre pasteur de La Montagne qui, du haut de la chaire paroissiale, fit entendre des paroles si pleines de douceur et de bonté, sages conseils que nous saurons mettre en pratique si nous voulons continuer comme nous devons le faire, ce mouvement syndical chrétien, en suivant les directives de notre chère C.F.T.C. et en mettant en pratique la doctrine de celui qui disait : « Aimez-vous les uns les autres ».

Donc, chers camarades, soyons fiers de notre idéal qui est la base de notre mouvement corporatif, sans oublier comme il convient nos justes besoins matériels. A l'œuvre, avec franchise et cordialité, et nous ferons du beau travail dans nos milieux, lentement peut-être, mais sûrement.

Merci au Directeur du Patronage qui a su, avec sa bonne grâce coutumière, mettre à notre disposition la salle où l'on donnait notre séance artistique de l'après-midi.

Merci à notre Président d'U.R. qui, malgré ses occupations, a su montrer une fois de plus sa sympathie aux Indretiens, sans oublier le camarade Beillevaire, secrétaire de l'U.R., qui accompagnait Léon Buerné dans sa visite parmi nous.

Enfin merci à tous nos artistes, Nantais et Montagnards, qui ont contribué pour une si grosse part au succès de notre belle matinée artistique.

Maintenant, chers camarades, nous vous conversons pour une date ultérieure qui n'est pas encore fixée. Nous ne pourrions le faire que d'ici quelques mois.

Pour une fois, nous organisons une Journée syndicale avec séances d'études, banquet et meeting, avec le concours d'un représentant officiel de la C.F.T.C., du Secrétaire fédéral de l'U.R. et des Syndicats y adhérents.

Ce sera, vous l'avez deviné, pour l'inauguration de notre « Maison Syndicale ».

Le Secrétaire de propagande, E. NICOLAS.

Nous publions la liste des numéros gagnants de notre tombola dont le tirage eut lieu le 9 Mai 1929.

Voici la liste des numéros gagnants :

Le n° 5185 gagne le fourneau émaillé. Le n° 5611 gagne la garniture de cheminée.

Le n° 7798 gagne le service de verres de 48 pièces.

Le n° 1368 gagne le service de toilette.

1038 1089 1133 1165 1212 1281 1310 1368 1425 1484 1546 1563 1614 1695 1737 1792 1845 1878 1914 1987 2009 2082 2100 2159 2212 2291 2303 2362 2442 2461 2549 2593 2614 2688 2708 2756 2804 2870 2907 2969 3025 3076 3146 3161 3235 3273 3284 3333 3381 3435 3457 3503 3584 3610 3667 3714 3766 3820 3867 3949 3991 4012 4079 4134 4155 4231 4295 4324 4367 4429 4479 4526 4575 4612 4697 4703 4774 4821 4889 4905 4984 5047 5074 5133 5185 5234 5269 5348 5351 5417 5463 5527 5593 5611 5652 5701 5799 5839 5877 5930 5967 6031 6059 6108 6178 6212 6264 6309 6370 6416 6470 6537 6570 6602 6660 6734 6764 6814 6861 6948 6982 7042 7072 7113 7180 7244 7261 7329 7370 7405 7459 7519 7556 7643 7651 7710 7798 7842 7878 7948 7969 8024 8065 8147 8168 8205 8264 8322 8377 8418 8486 8524 8598 8640 8693 8703 8786 8868 8946 8977

Tirage contrôlé par un représentant de la Municipalité de La Montagne.

La distribution des lots aura lieu chaque soir, au Patronage de La Montagne, de 18 à 19 heures.

### Fédération Française

#### Syndicats Professionnels des Arsenaux et Établissements de la Marine

Congrès des 27-28-29 Juin 1929

au siège de la C.F.T.C.

5, rue Cadet, Paris IX<sup>e</sup>

#### ORDRE DU JOUR :

Les rapports ci-après seront présentés par :

Syndicat de Cherbourg : 1<sup>o</sup> compte rendu financier.

2<sup>o</sup> Compte rendu annuel sur l'action fédérale.

3<sup>o</sup> L'éducation professionnelle des apprentis et la tutelle syndicale.

4<sup>o</sup> Les revendications du personnel féminin.

5<sup>o</sup> Les indemnités pour charge de famille.

6<sup>o</sup> Les comités mixtes d'entente et les revendications ouvrières.

Le mirage des Cartels. — La duperie du front unique. — Ce qu'il faut éviter. — Proposition d'une motion fédérale.

Syndicat de Brest : 7<sup>o</sup> Salaire national et action parlementaire.

Syndicat de Lorient : 8<sup>o</sup> Les tarifs des travaux à la prime. Chronométrage et Rationalisation.

Syndicat d'Indret : 9<sup>o</sup> Les Pensions et l'action législative. Amendements aux lois du 14 Avril 1924 et 21 Mars 1928.

Syndicat de Rochefort : 10<sup>o</sup> Le syndicat interprofessionnel. Marine Aviation. Travaux Publics.

Syndicat de Toulon : 11<sup>o</sup> Revendications diverses de la compétence de la commission mixte sur des modifications de la réglementation ouvrière.

Cherbourg, le 30 Avril 1929.

Le Secrétaire Fédéral, A. MICHEL.

### Les Indemnités pour Charges de Famille

Il semble que le dernier collectif, discuté au Parlement, et qui vient de se traduire, en ce qui concerne les chapitres salaires de la Marine, par un vote d'environ 46 millions, à valoir sur l'exercice 1928, ne nous apportera pour l'instant qu'une consolidation des effectifs ouvriers et de nos salaires actuels.

Dans le domaine du sursalaire, la loi du 30 Mars 1929, conséquence du collectif, a failli contenir un article 70 qui allait, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier prochain, comporter une augmentation des indemnités pour charges de famille allouées aux personnels civils et militaires de l'Etat.

Elle aurait été bien accueillie par les pères et mères de famille qui, vaient, chaque mois, l'indice des prix de détail monter inexorablement de quelques points ; malheureusement par suite de l'alourdissement de l'article 70, causé par des majorations proportionnelles à l'importance des traitements, majorations qui ne pourraient jouer au bénéfice des ouvriers pour la raison que leurs salaires n'atteignent pas 12.000 francs, l'article fut disjoint sur la demande du Gouvernement d'accord avec la Commission des Finances.

Les indemnités annuelles pour charges de famille sont actuellement de 604 fr. 80 pour le premier enfant, de 806 fr. 40 pour le second, de 1209 fr. 60 pour le troisième, de 1411 fr. 20 pour le quatrième et chacun des suivants.

Les nouvelles indemnités auraient été respectivement de 600, 900, 1.500 et 1.800 francs ; mais encore une disposition complémentaire prévoyait les majorations suivantes pour les intéressés dont le traitement, la solde ou le salaire dépasserait 12.000 francs par an et qui auraient au moins trois enfants vivants, elles étaient immédiatement applicables, dès le 1<sup>er</sup> Avril, pour les fonctionnaires pères de quatre enfants vivants :

10 % pour traitements et salaires allant de 12.001 à 15.000 fr. ;

20 % de 15.001 à 18.000 fr. ;

30 % de 18.001 à 21.000 fr. ;

40 % de 21.001 à 24.000 fr. ;

50 % pour les traitements supérieurs à 24.000 francs.

Nous l'avons dit, l'article 70 ne fut pas voté, il fut disjoint. Est-ce un entêtement, ou le verrons-nous figurer de nouveau au projet de budget de 1930 ?

Partisans d'une bonne politique familiale, nous estimons que l'Etat, l'Industrie et le Commerce ne feront jamais assez d'efforts généreux pour le sursalaire de leurs ouvriers pères et mères, mais nous ne pouvons, en cette matière, approuver que l'Etat donne l'exemple néfaste de créer et de consacrer par la loi, l'inégalité des indemnités pour charges de famille.

Les avantages des emplois, des traitements, des pensions, les attributions de bourses, etc., dont jouissent les fonctionnaires, suffisent en démocratie à marquer les échelons dans la hiérarchie sociale, pourquoi ce besoin de créer de nouveaux privilèges au détriment de la nation, au détriment aussi des ouvriers chefs de familles, qui, par le fait de majorations inaccessibles à leur situation de salariés, introduites dans le défunt article 70, ont vu peut-être compromises à jamais les propositions raisonnables d'augmentation des indemnités pour enfants présentées dans le récent collectif.

Le Secrétaire Fédéral, A. MICHEL.

### Section Féminine de la Marine

#### PENSIONS ANTICIPÉES ET ALLOCATIONS PROPORTIONNELLES

En attendant la parution des décrets d'administration publique de la loi des pensions, il nous semble intéressant de communiquer à nos camarades quelques modifications nouvelles relatives à cette loi.

Aux termes de l'article 10 de la loi des retraites du 21 Mars 1928, les ouvrières mariées ou mères de famille qui auront accompli quinze années au moins de services actifs ou qui sont mères de trois enfants vivants, quittant leur emploi, ont droit à une pension de retraite calculée pour chaque année de service à raison de un sixième du salaire moyen des trois meilleures années d'activité.

La jouissance de cette pension était jusqu'à présent différée jusqu'à l'époque où les intéressées avaient acquis le droit à pension d'ancienneté, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 55 ans.

Une amélioration vient d'être apportée récemment, en effet, l'article 39 de la loi du 30 Mars 1929 dispose que la jouissance de la pension sera immédiate lorsque la titulaire sera mère de trois enfants vivants ou alors sans enfants, mais lorsqu'il sera justifié dans les formes prévues pour l'obtention de la pension d'invalidité qu'elle-même ou son mari sont atteints d'une infirmité ou maladie incurable les plaçant dans l'impossibilité d'exercer leur profession.

L'article 44 de ladite loi modifie le taux des allocations proportionnelles pour veuves sans pensions non remarquées, à compter du 1<sup>er</sup> Août 1929, il est porté de 55 à 75 francs par année de services accomplie par le mari.

Ces dispositions nouvelles seront bien accueillies dans les cas navrants d'invalidité précoce et aussi par les mères d'au moins trois enfants qui, après quinze ans d'activité, et encore en bonne santé, préféreront cesser leurs services à l'Etat.

Le Secrétaire générale, M. LETOURMY.

### SAINT-NAZAIRE

#### La Journée Sociale de l'Union Nazairienne des Syndicats Chrétiens

L'Union Nazairienne des Syndicats Chrétiens organisait dimanche dernier une importante journée sociale qui fut parfaitement réussie. Le matin, à 9 heures, la séance d'études fut ouverte par le président de l'U. Nazairienne, qui remercia Gaston Tessier, Beillevaire et les Congressistes présents, particulièrement ceux venus de Méan et Trignac.

Tessier prend alors la présidence et apporte le Salut de la C.F.T.C. Il donne aussitôt la parole à M<sup>lle</sup> Guérin qui présente le rapport sur l'activité des organisations féminines. Les deux syndicats, employés et ouvrières, et la Section Méannaise, accusent une sérieuse augmentation d'effectifs, qui leur permettra peut-être aux prochaines élections prud'hommes de faire triompher leurs candidats. Ils ont donné régulièrement leurs cours de coupe et d'instruction générale dans les trois Sections ; en outre, ils ont annexé à Saint-Nazaire un groupe de jeunes, les « Bernadettes », qui constitueront sans doute bientôt une section de la J.O.C. féminine, et renforceront dans quelques années les syndicats chrétiens.

Puis, en l'absence du rapporteur, le secrétaire du Syndicat de Méan, Fredouillard, donne lecture d'un important rapport dont nous signalerons les principaux points.

Malgré les départs du président et du secrétaire, puis du trésorier, le syndicat des employés n'a pas perdu son temps. Il a étudié l'importante loi des Assurances Sociales, au cours de séances du Conseil syndical ; a organisé sur ce sujet de nombreuses causeries, puis une conférence par Léon Buerné, président de l'Union Régionale et d'autres dans la région par des militants.

Il vient de créer, avec l'aide des groupements catholiques, la Section Nazairienne de la « Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure ».

Le Syndicat des employés a fait encore donner, salle Saint-Pierre, une fort intéressante conférence par Poimboeuf, secrétaire fédéral, sur le statut des employés, et la nécessité de faire reconnaître les syndicats par les organisations patronales.

# COMPAGNIE FRANÇAISE

15, Rue du Calvaire - NANTES  
RAYONS DE TISSUS  
TAILLEUR POUR HOMMES  
CONFECTIONS POUR DAMES

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
TISSUS

9, Rue Boileau et 8, Rue du Chapeau-Rouge - NANTES  
BONNETERIE - CHEMISERIE  
LINGERIE - CHAPELLERIE

heureusement, en termes délicats et est convaincu que M. Gaston Tessier a su se faire comprendre de tous, et que chacun se fera inscrire à la Mutuelle Familiale de la Loire-Inférieure.

Après l'entracte, notre jeune camarade Bardin se fit applaudir comme prestidigitateur, ainsi que les dévoués acteurs qui nous divertirent pendant quelques bons moments.

La journée sociale des Syndicats Catholiques de Saint-Nazaire était terminée. Nous pensons bien qu'elle portera des fruits.

H. LINGER.

## MUTUELLE FAMILIALE de la Loire-Inférieure

PERMANENCE DE SAINT-NAZAIRE

1° Salle des œuvres de Saint-Gohard, 25, place Marceau. Les 2° et 4° dimanches du mois, de 10 heures à midi. Le jeudi soir, de 6 à 7 heures.

2° Salle des catéchismes de Saint-Nazaire, près de la Cure. Les 1° et 2° dimanches du mois, de 10 heures à midi. Le mercredi soir, de 6 à 7 heures.

Tous les Syndicats catholiques et leurs amis sont priés de donner leur adhésion à la Mutuelle en vue de leur inscription aux Caisse d'Assurances Sociales créées par les groupements catholiques.

## CHANGEMENT D'ADRESSE

Henri Linger, président de l'U. Nazairienne, et du Syndicat des Employés, 40, rue Jeanne-d'Arc.

## CARNET DE NAISSANCE

Claude Michelot, fils de notre camarade A. Michelot, membre du conseil du Syndicat de la Métallurgie.

Nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

## Syndicat des Cheminots du P. O.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 1929

(Suite)

## SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est reprise à 14 h. 15. Oudin donne immédiatement la parole à Aubin, trésorier général du Syndicat P. O. pour le compte rendu financier. Notre trésorier nous fait savoir que la situation, sans être très prospère est tout de même bonne et que les recettes ont été très nettement supérieures aux dépenses ce qui nous a permis de placer une somme en réserve. Aubin souligne le ralentissement qui s'est produit dans l'encaissement des cotisations vers la fin de l'année 1928 ; si quelques groupes sont à féliciter pour leur empressément à faire parvenir leurs cotisations, d'autres seraient à rappeler à l'ordre pour le retard apporté à effectuer leurs versements au trésorier général du Syndicat P. O. Cette question nous amène à constater que la Commission de contrôle n'a pas fonctionné une seule fois depuis qu'elle est en fonctions. Roux (Vannes), signale qu'il serait très opportun de faire des vérifications de caisse dans les groupes en retard dans leurs envois de fonds.

Roux nous dit également qu'il serait urgent de faire repartir le groupe d'Auray qui sommeille en ce moment et propose la création d'une section Etat et d'une section P. O. Oudin estime qu'il vaut mieux faire des réunions séparées et trimestrielles, tenir une réunion mixte. Il demande à Roux de former une section régionale, d'organiser une réunion importante et s'engage à y aller prendre la parole avec un autre orateur de la Fédération. Après ces observations, le compte rendu financier est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu de l'Actionnaire exposé à la séance du matin par Servantie est également adopté à l'unanimité avec chaleureuse félicitations au trésorier. Puis la parole est donnée à Gillet, pour le rapport moral. En débutant, notre secrétaire général expose son intention de quitter ses fonctions pour raison de santé ; sa récente maladie ne lui permet plus de sortir le soir et tout surmenage lui est défendu par le médecin. La question de son remplacement est résolue par son maintien dans la fonction qu'il occupe. Puis le rapport moral passe en revue les diverses questions qui ont retenu l'attention toute particulière du Syndicat P. O. depuis la dernière assemblée générale de 1928. Il se plaint notamment que les groupes locaux ne répondent pas tous aux questions qui leur sont posées. Il espère qu'il en sera enfin tenu compte pour l'avenir. Le rapport moral n'étant pas discuté, personne ne demandant la parole à son sujet, est adopté à l'unanimité.

Puis le bureau syndical est renouvelé à l'unanimité avec comme nouveaux adjoints : Calmels, en remplacement de Tourlière ; Gadais et Maurel. Le man-

dat des conseillers fédéraux est renouvelé, sauf que Johannin, d'Orléans, remplace Rispat, de Murat (Cantal), qui ne se représente pas.

L'assemblée générale décide que le prochain Conseil syndical aura lieu le dimanche 26 mai, à Bourges, et que les questions suivantes seront à son ordre du jour : main-d'œuvre fournie par l'agence Thivel ; actionnariat ; caisse de secours.

Il est décidé de créer une Commission d'études de 4 membres pris dans les groupes de la région parisienne, ce qui déchargera d'autant le travail du secrétariat général.

Ensuite, le président aborde la question de la modification de la cotisation dont le taux ne suffit plus aux dépenses de plus en plus lourdes qui grèvent le budget syndical ; puis la Fédération et la Confédération demandent des cotisations plus élevées ; il faut remarquer également que nous ne venons pas une cotisation aussi forte que d'autres organisations de cheminots. Nos camarades d'Ussel et de Brive expriment leurs points de vue à ce sujet, ainsi que le délégué du groupe de Vannes. Après toutes explications utiles fournies à l'assemblée, l'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité :

« Attendu que les frais généraux continuent à augmenter et dans le but d'arriver à posséder une caisse de secours, il est décidé que la cotisation mensuelle sera portée à 3 fr. 50 à partir du 1° mai 1929. Une circulaire à ce sujet sera adressée aux groupes locaux.

Une large discussion s'engage ensuite sur les diverses revendications en cours : salaires, retraites, facilités de circulation, congé annuel, semaine anglaise, rationalisation, primes de travail (instance de Labonne au Conseil des prud'hommes de la Seine), la réadmission des anciens mineurs libérés du service militaire, la compression du personnel, la réintégration des révoqués de la grève de 1920, la restitution de la deuxième classe de voiture aux anciens mineurs en bénéficiant avant leur départ au régiment.

Après une vivante discussion sur toutes ces questions, une Commission se réunit pour adopter l'ordre du jour de clôture qui est adopté à l'unanimité et la séance est levée à 18 heures.

Le secrétaire de séance, BONNET Georges.

## Fédération des Syndicats professionnels des Travailleurs du Livre

COMITE FEDERAL du 20 Avril 1929

Le samedi 20 avril, la Fédération des Syndicats Professionnels des Travailleurs du Livre a tenu un Comité Fédéral, sous la présidence de M. Germain.

M. Paul Laverdant, secrétaire général, présente un rapport détaillé sur la situation fédérale depuis le dernier Comité. En ce qui touche notamment l'action professionnelle, des résultats ont été obtenus dans de nombreux centres ; à citer, entre autres, Rouen où une convention collective a été signée par la section locale et le syndicat patronal ; ce contrat réglemente les conditions de salaires pendant une durée de cinq années. Ceci porte à deux le nombre des conventions-salaires signées par les sections de notre Fédération au cours de l'exercice 1928-29, la première ayant été obtenue à Caen durant le mois d'octobre dernier. A signaler également que l'action en faveur des vacances payées a déjà porté des fruits.

C'est avec satisfaction que le Comité enregistre ces résultats. Puis il passe à la question du Congrès fédéral. Après enquête auprès des sections de province, la date du 19 octobre est retenue. En conséquence, tous nos amis doivent dès maintenant assurer leur représentation. L'ordre du jour est ainsi fixé :

Première séance, à 14 heures. Deuxième séance, à 20 h. 30, au siège fédéral, 5, rue Cadet.

a) Rapport général, moral et financier, par M. Dufour, Président fédéral.  
b) Election du Comité et du Bureau pour l'exercice 1929-30.  
c) Rapport sur la Caisse fédérale de chômage, par M. Félix, président du Syndicat d'Orléans.  
d) Rapport sur le Label syndical, par V. Bialobos, Secrétaire du Syndicat de Paris.  
e) La Journée anglaise, par P. Laverdant, Secrétaire fédéral.  
f) Les congés payés, par M. Briot, Secrétaire adjoint du Syndicat de Paris.  
g) Questions diverses.

Une réunion préliminaire aura lieu le samedi 29 juin, pour la mise au point des rapports et surtout pour le vote d'un texte portant conditions minima et maxima pour l'apprentissage. Cette réunion aura lieu avec le concours des Fédérés venus à Paris pour le Congrès de la C.F.T.C.

Le Comité a également enregistré la situation de notre organe corporatif « Le Professionnel du Livre ». Quoique le budget s'équilibre, nous constatons que tout l'effort pour augmenter sa documentation, et pour assurer une parution plus suivie n'a pas été encore fait. Nous demandons à nos amis de nous aider. Nos besoins sont grands. Le dernier numéro a été réparti dans 39 départements, au lieu de 31 pour le numéro précédent. Ainsi se réalise petit à petit notre programme d'action.

Enfin, le Comité a examiné la situation créée, dans la région parisienne, par le dépôt d'un cahier de revendications avec projet de convention collective.

Le Secrétaire de séance :

E. BRIOT.

## MOT D'ORDRE

Vous avez lu les décisions prises par le dernier Comité, concernant nos assises fédérales.

Que, dès maintenant, l'on se préoccupe des questions à l'ordre du jour ; que chacune d'elles soit étudiée par vous et que des indications soient envoyées aux rapporteurs. Sauf ce qui concerne la Caisse de Chômage, qui devra parvenir à notre ami Félix, 14, place de la Bascule, à Orléans (Loiret), toute la documentation devra parvenir au siège, 5, rue Cadet, avant le 1° juin.

Pour ce qui est de l'apprentissage, c'est à la demande de nos amis de Rouen que nous avons décidé, entre délégués au Congrès de la C.F.T.C., de mettre sur pied un texte s'inspirant de notre point de vue. Ce texte sera soumis à nos sections et présenté au vote du Congrès, mais il n'y aura pas de rapport proprement dit sur ce sujet.

Comme vous pouvez le voir, cette année 1929, rien ne sera négligé pour que le Congrès soit réussi. Nous insistons sur la nécessité de vous faire représenter. La marche à suivre est simple ; si, pour une raison ou pour une autre, vous ne pouvez déléguer de représentant direct de votre syndicat ou section, mettez-vous en rapports avec votre Union Régionale, qui doit être représentée au Congrès de la C.F.T.C. du 20 octobre. Nous avons choisi la date du 19 pour faciliter la représentation, à notre Congrès, des Unions régionales. Nous les engageons vivement à nous envoyer au plus tôt leur adhésion.

Paul LAVERDANT,

Secrétaire général.

## PROFESSIONNEL DU LIVRE

Quand vous parviendra cette circulaire, le numéro 2 de 1929 sera paru. Propagez-le et faites de nouveaux abonnés.

## Ce qu'il faut savoir SUR L'HYGIÈNE et la Sécurité des Travailleurs

Les poussières ainsi que les gaz incombustibles, insalubres ou toxiques doivent être évacués directement en dehors des locaux de travail, au fur et à mesure de leur production.

Pour les buées, vapeurs, gaz, poussières légères, il sera installé des hottes avec cheminées d'appel ou tout autre appareil d'élimination efficace.

Pour les poussières déterminées par les meules, les batteurs, les broyeurs et tous autres appareils mécaniques, il sera installé, autour des appareils, des tambours en communication avec une ventilation aspirante énergique.

La pulvérisation des matières irritantes et toxiques, ou autres opérations, telles que le tamisage et l'embarrillage de ces matières, se feront mécaniquement en appareil clos.

L'air des ateliers sera renouvelé de façon à rester dans l'état de pureté nécessaire à la santé des ouvriers.

Les chefs d'établissement mettront également à la disposition de leur personnel les moyens d'assurer la propreté individuelle, vestiaires avec lavabos.

Dans tous les établissements, un siège approprié sera mis à la disposition de chaque ouvrier ou employée à son poste de travail, dans tous les cas où la nature du travail sera compatible avec la station assise, continue ou intermittente.

Pendant les interruptions de travail, l'air des locaux sera entièrement renouvelé.

Les cuves, bassins, réservoirs de liquides corrosifs ou chauds seront pourvus de solides barrières ou garde-corps.

(Extraits des décrets des 10 juillet 1913 et 23 octobre 1917 portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions du Livre II du Code du Travail.)

J. P.

## L'Action Syndicale dans les Banques

A quelques honorables exceptions près, les Banques n'ayant accordé que des augmentations insuffisantes en fin d'année, la Fédération française des Syndicats d'Employés Catholiques a envoyé, le 21 Mars, aux directions des grandes Banques, ce rappel tout à fait opportun :

« Nous avons l'honneur de vous rappeler, par la présente, l'envoi que nous vous avons fait au mois d'octobre dernier du Cahier de Desiderata dont la mise au point a été inspirée par la situation résultant de la stabilisation de la devise française.

« Les quelques améliorations accordées en fin d'année par certains Etablissements ne sont pas, en général, de nature à faire face aux nécessités actuelles de la vie.

« Nous nous permettons donc d'insister pour que vous acceptiez d'opérer dans un temps très prochain le véritable rajustement qu'attendent tous les employés.

« Nous profitons de cette occasion qui nous est donnée de vous écrire pour attirer tout spécialement votre attention sur la nécessité, d'une part, d'une amélioration du régime des allocations familiales et, d'autre part, du rajustement des retraites, tant pour les employés se trouvant déjà dans cette situation que pour ceux qui sont sur le point de s'y trouver à leur tour.

« Veuillez agréer, etc. »

Des lettres précisant certaines situations ont été adressées, en outre, à quelques-uns des plus grands établissements de crédit.

## Conseil de l'Internationale Syndicale Chrétienne

Réunion à Genève

Les 27 et 28 mai, le Conseil de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens s'est réuni à Genève avec les représentants des syndicats chrétiens à la Conférence internationale du Travail et les représentants de plusieurs internationales professionnelles chrétiennes.

La réunion fut présidée par M. Otte, président de l'Internationale.

Le Conseil s'est occupé des mesures à prendre pour donner suite à la résolution adoptée au dernier congrès de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, tenu à Munich, en septembre 1928, en ce qui concerne la rationalisation, la concentration et la politique sociale.

Ensuite le Conseil a examiné les bases d'une étude à entreprendre par la C.I.S.C. conjointement avec certaines internationales professionnelles, sur les salaires dans les divers pays et leur comparaison internationale.

Cette étude est nécessitée par l'insuffisance des statistiques officielles nationales et des statistiques du Bureau international du Travail reposant sur ces données officielles.

D'autre part, le Conseil a examiné les diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la douzième Conférence internationale du Travail, notamment la question de la prévention des accidents, celle du travail forcé et celle de la durée du travail des employés.

Après la réunion, les membres du Conseil ont rendu visite au Bureau international du Travail, où ils ont été reçus par le Directeur, M. Albert Thomas.

## La Conférence internationale du Travail

La deuxième session de la conférence internationale du travail a été inaugurée le 31 mai dernier, à Genève.

C'est M. Arthur Fontaine, président du Conseil du B. I. T., qui a prononcé le discours d'ouverture ; il a tracé à grands traits le programme de la session et fait appel à l'esprit de conciliation des délégués présents, qui représentent 50 nations.

La conférence étant appelée à élire un président définitif, M. Justin Godart, sénateur de Lyon, membre gouvernemental de la délégation française, a proposé à ses collègues la désignation de Mgr Brauns, ancien ministre du Travail du Reich.

M. Justin Godart a fait valoir qu'au cours de ses études et de ses fonctions, Mgr Brauns a développé une activité sociale remarquable. Il a souligné que Mgr Brauns fut, en qualité de ministre du Travail, membre de 12 Cabinets successifs de son pays.

Mgr Brauns a su, a dit M. Justin Godart, maintenir en temps de crise l'essor de la politique sociale de l'Allemagne.

M. Malcom Delevingne, délégué gouvernemental de la Grande-Bretagne, a soutenu la candidature de Mgr Brauns, en sou-

## Choisissez bien vos Produits d'Alimentation

Parmi nos produits alimentaires de première nécessité figure l'huile à manger ; par ces chaleurs et ces temps orageux, la salade et la vinaigrette ont notre préférence, mais, pour cela, devons-nous choisir des maisons qui vendent des produits GARANTIS. LE DEPOT OLEICOLE DE FRANCE, 12 bis, Rue de Verdun, est avant tout une maison d'huiles de table, vous y trouverez donc, non seulement DES HUILES DE PREMIER CHOIX à des prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE, mais aussi des succédanés de l'huile, tels que le SAVON DE MARSEILLE 72 %.

POUR ACHETER BON ET PAS CHER, IL FAUT S'ADRESSER A DES MAISONS SPECIALISEES.

lignant combien le geste de M. Justin Godart indique le développement, depuis dix ans, de la concorde internationale.

Mgr Brauns a été élu à l'unanimité.

Le prélat allemand a prononcé un discours dans lequel il a exposé son point de vue sur l'activité sociale internationale, point de vue qui reflète celui du syndicalisme chrétien. Il a conclu en déclarant qu'aucune autre institution que l'organisation internationale du travail n'est qualifiée pour réaliser la bonne volonté entre les peuples et consolider les fondements de l'œuvre de paix.

## La Vie Sociale

UNE CAISSE DE RETRAITES POUR LES OUVRIERS AMERICAINS

Scion le journal Post de New-York, un trust gigantesque au capital de cinq milliards de dollars, qui serait le plus grand du monde et dont le plan est dû à l'initiative du millionnaire John Basko, catholique et d'origine alsacienne, est en train de se constituer sous l'égide de plusieurs gros banquiers. Il formerait une œuvre sociale unique sous forme de caisse de retraites pour la vieillesse en faveur des ouvriers américains, par un prélèvement sur les salaires, qui constituerait un fonds placé en titre des principales industries américaines.

## LES DELAIS-CONGES

Dans un arrêt récent, la Cour de Cassation a décidé que la loi du 19 juillet 1928 sur les modalités du contrat de travail régit les conventions antérieures à sa promulgation et actuellement en cours. On se rappelle que cette loi déclare nulles les clauses d'un contrat de travail et les stipulations d'un règlement d'atelier, fixant un délai-congé d'une durée moindre que celle admise par les usages locaux ou professionnels.

## Les dix moyens de faire vivre une Association

Nous lisons dans L'Hermine de mai, l'organe des jeunes Hermines Nantaises :

Les dix moyens de faire du vivant ! du beau ! du bien ! :

1° Etre toujours à toutes les réunions qui nous regardent ;

2° Y être à l'heure voulue. Ne pas arriver en retard au Cercle d'étude, aux réunions de bureau. Et pour cela, suivre les indications données ;

3° Soutenir celles qui portent dans notre groupe les responsabilités et leur faire confiance ;

4° Imiter celles qui agissent ;

5° Accepter gentiment les postes qu'on vous confie (à la Kernesse et ailleurs) ;

6° Prendre toute notre part des responsabilités !

7° Donner des avis réfléchis et mûris quand l'occasion se présente ;

8° Entraîner celles qui ont peur de faire quelque chose en les faisant nous-mêmes, s'il se peut ;

9° Payer régulièrement notre cotisation ;

10° Recruter de nouveaux membres en communion d'idées, de sentiments et d'habitudes morales.

Retenons bien ces dix moyens, méditons-les et mettons-les en pratique. Servons le Syndicat et il nous servira !

« Il faut être de son temps, il faut aimer son temps. »

LÉON HARMEL.

## PARAPLUIES - OMBRELLES - CANNES

Emile FERRADOU

Y<sup>VE</sup> GUILMET-FERRADOU

SUCESSEUR

22, Rue de la Fosse - NANTES

TELEPHONE 121.27

Remise de 5 % aux Membres du Syndicat Chrétien

## Au Sculpteur Breton

## LE CORVEC

3, Quai Turenne - NANTES

Le Meuble qui dure, par sa fabrication parfaite et exclusive, au Meuble Breton

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Conditions spéciales aux Familles des Syndicats

## A NANTES

LA GRANDE SPÉCIALITÉ DE BONNETERIE

## chez FRED

4, Rue du Calvaire

## POIL ANGORA

ELEVEURS ne vendez pas sans nous consulter

## J. & P. HUTCHISON

Société anonyme au capital de 1 million

AGENTS ACHETEURS DE FILATEURS ANGLAIS

79, quai Fosse - NANTES

## Les résultats de la Vaccination préventive contre la Tuberculose

SEPT ANS APRES...

Depuis plus de sept ans, est pratiquée, sur nombre de nouveau-nés, la vaccination préventive contre la tuberculose.

Le vaccin découvert et employé par le professeur Calmette et ses collaborateurs (vaccin B.C.G.) provoque encore de nombreuses discussions. Nous croyons utile de soumettre à nos lecteurs des chiffres et des faits, extraits d'une brochure de M. G. Poix.

## LES ELEMENTS D'APPRECIATION

En France, du 1<sup>er</sup> Juillet 1924 au 1<sup>er</sup> Juillet 1928, 94.301 enfants ont été vaccinés à leur naissance, contre la tuberculose. Pour chacun d'eux, une fiche a été établie à l'Institut Pasteur, sur laquelle ont été notés tous les incidents qui se sont produits après la vaccination.

## VACCINÉS ET NON VACCINÉS

Or, d'après ces fiches, d'une part, et, d'autre part, d'après enquête menée par le Comité National de Défense contre la Tuberculose, on a dressé les tableaux ci-dessous :

Décès par maladies présumées tuberculeuses d'enfants en contact infectant :

Age	Vacciné	Non vacciné
De 0 à 1 an.....	0,9 %	25 %
De 1 à 3 ans 1/2.....	0,2 %	1,4 %

Age	Vacciné	Non vacciné
De 0 à 1 an.....	3,1 %	8,5 %
De 0 à 4 ans.....	1,2 %	1,6 %

Enfants en contact infectant :

Age	Vacciné	Non vacciné
De 0 à 1 an.....	3,1 %	8,5 %
De 0 à 4 ans.....	1,2 %	1,6 %

Enfants avec ou sans contact infectant :

Age	Vacciné	Non vacciné
De 0 à 1 an.....	8,5 %	1,6 %
De 0 à 4 ans.....	1,6 %	1,6 %

Nous n'appuierons ces chiffres d'aucune littérature, car ils prouvent indiscutablement que le vaccin B.C.G. est efficace et inoffensif. Et ils sont assez éloquentes par eux-mêmes pour convaincre les parents — surtout les parents tuberculeux — de la nécessité de cette vaccination.

(L'animateur des Temps Nouveaux).

## Société Electrique de l'Ouest

A. HARDY, 10 bis, r. Copernic, NANTES - Salle d'Audition, 21, r. de Bel-Air

Toute l'Installation électrique

**T.S.F.** Le nouveau 4 lampes sur cadre  
Pureté absolue Selectivité parfaite

Maison de T.S.F. la plus ancienne de la Région pouvant donner le maximum de garanties. Téléphone 142-77

## A JEANNE D'ARC

Téléphone 127-58 17, Rue de la Barillerie - NANTES - Téléphone 127-58

## Maison A. BLOUIN-BOUIN

Spécialité de BAS, CHAUSSETTES, et tous autres Articles concernant la Bonneterie

Tous les Jedis et Samedis, Vente-Reclame

Une Réduction de 5 % sera accordée à tous les Membres du Syndicat Chrétien munis de leur carte.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE -

## ECOLE PIGIER

6 & 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142.14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel

Entrée et Salles spéciales pour Dames et Jeunes Filles (Professeurs Dames)

Inscription à toutes époques de l'année

**PLACEMENT GRATUIT des ÉLÈVES**  
Toujours deux fois plus d'emplois offerts que d'élèves à place

342 Emplois ont été offerts aux Éléves pendant l'année 1928

**TRAVAUX DE COMPTABILITÉ**



COUPE, COUTURE ET MODE

**A LA VILLE DE REIMS**  
MAISON DE CONFIANCE  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**COMPAGNIE NANTAISE DE NAVIGATION A VAPEUR**  
Service des Messageries de l'Ouest  
Tél. : 139.28 - 140.14 - 147.49  
Service de voyageurs et marchandises sur la Loire, les côtes du Morbihan et de la Vendée  
Excursions sur Mer pendant la Saison d'Eté

**CRÉDIT NANTAIS**  
Société Anonyme - Capital 30 Millions  
SIÈGE SOCIAL : NANTES, 4, Rue Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 AGENCES ET BUREAUX EN BRETAGNE  
Toutes opérations de Banque et de Bourse

**VITRAUX D'ART**  
pour Eglises et Appartements  
**Henri UZUREAU**  
Peinture - Vitrierie - Décoration  
9, RUE D'ERLON, 9 - NANTES

**CHAUSSURES BON-SECOURS**  
**A. MOTTAIS**  
6, Rue Bon-Secours - NANTES  
Chaussures en tous genres  
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE  
Maison se recommandant par la qualité de ses articles  
5 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

ENTREPRISE GENERALE  
PEINTURE - VITRIERIE - PAPIERS PEINTS  
GLACES & MIROITERIE - TENTURES  
Installations complètes pour tous genres de commerces -  
**P. AFFILÉ**  
21, Rue Saint-Léonard - NANTES  
Remise de 5 et 10 % aux Membres du Syndicat Chrétien.

**Quincaillerie - Ménage**  
**BOISSELLERIE - VANNERIE**  
**M. CAMPAGNE**  
19, Chaussée Madeleine  
Outillage Agricole - Jardinage  
ARTICLES DE CAVE

Etes-vous satisfaits ?  
Continuez à prendre de bonnes tasses de  
**CHOCOLAT L. REVAULT**  
ou de  
**CACAO L. REVAULT**  
Goûtez le MODANA (Chocolat à croquer)  
Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C<sup>e</sup>**  
4, Rue Mercœur Tél. 144.90

**CORSETS ÉLASTIQUES - GAINES - BAS A VARICES**  
Ceintures Médicales en tous Genres  
**E. LETHU** ATELIERS ET TISSAGE  
A SAINT-NAZAIRE  
6, 8, 10 Passage Pommeraye  
NANTES PRIX DE FABRIQUE  
**TOUS TISSUS ÉLASTIQUES**  
Remise de 5/0/0 aux Membres du Syndicat Chrétien

Office Central de la Photographie  
**A. THURET**  
26-28, Rue de Verdun, NANTES  
Tous les Appareils et Fournitures générales  
Tirages-Reproductions, Travaux pour Amateurs  
Spécialités Kodak, Estampes d'Art  
Remise spéciale aux Membres du Syndicat Chrétien

**Photographie**  
Ancienne Maison H. PÉNOT  
**Lucien DENIAU, succ<sup>r</sup>**  
6, Place du Change, NANTES  
Agrandissements, Carbon, Pointe sèche  
Travaux Industriels et Amateurs  
10 % de Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

**Madame !** pour être bien coiffée  
allez choisir votre **Postiche**  
**Maison EMILIE**  
Coiffure de Dames  
1, Place Lafayette - NANTES  
Spécialités de Teinture - Parfumerie  
Couronnes et Voiles de Mariées

**LA CAPITALISATION**  
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'État  
**BONS D'ÉPARGNE**  
Versements et Tirages mensuels  
**B. FRANÇOIS**  
14, rue Jean-Jacques-Rousseau, NANTES  
Téléphone 127.78

**Fabrique de MEUBLES MASSIFS**  
- Beau Choix de Meubles solides et garantis -  
**J. MERCIER, 21, Rue Mercœur et 46, Boulevard National**

**L. LEVÊQUE**  
13 et 13 bis, Place Viarmes - NANTES  
**MACHINES A COUDRE**  
NEUF ET OCCASIONS  
Réparations et Accessoires  
de Machines de toutes Marques  
Remise de 5% aux Syndiqués sur présentation de la carte délivrée par le Syndicat

**EXPERTISE IMMOBILIÈRE**  
**G. CADOU**  
EXPERT-GÉOMÈTRE - LICENCIÉ EN DROIT  
48, rue Desaix - NANTES  
TÉLÉPHONE 126.32  
Mesurages, Bornages, Lotissements, Comptes de Mitoyenneté, Gérances de Propriétés, Vente et Achat d'Immeubles.

**Société Générale**  
18, Rue Lafayette  
NANTES  
BANQUE - CHANGE - BOURSE

**ÉLECTRICITÉ**  
LUMIÈRE, FORCE, SONNERIES, TÉLÉPHONES  
**T. S. F.**  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**VERS UN STATUT LÉGAL DES EMPLOYÉS**

Rappelons, tout d'abord, en quelques mots, les idées maîtresses de ce projet élaboré par la Fédération Française des Syndicats d'Employés Catholiques, et déposé sous forme de proposition de loi le 29 novembre 1926 par notre ami, Champetier de Ribes, sur le Bureau de la Chambre des Députés.

Il s'agissait, d'une part, d'étendre aux employés le bénéfice de toute la législation sociale ayant un caractère d'ordre général, bénéfice qui, par une incompréhensible inadvertance ou une incurie peut-être trop explicable, leur est refusé à l'heure actuelle en ce qui concerne un certain nombre de dispositions protectrices sur le détail desquelles nous n'avons pas le loisir d'insister ici. D'autre part, il y avait lieu de consacrer, généraliser, améliorer et renforcer certaines situations de fait déjà sanctionnées par la coutume ; enfin de faire cesser l'injustice qui consiste à n'augmenter le salaire de l'employé qu'en raison de l'ancienneté de ses services dans le même établissement. D'où il résulte, entre autres conséquences, qu'un employé dans la force de l'âge trouve difficilement dans un nouvel emploi des conditions équivalentes à celles qui comportaient pour lui celui qu'il a été obligé d'abandonner.

Le projet de Statut tient compte, en vue de leur assurer une protection efficace, des conditions particulières de certains employés : directeurs, représentants, employés à rétributions variables, ou encore à qui l'on peut éventuellement demander de se soumettre à une clause de non-concurrence.

Dans leur ensemble, les organisations patronales, qui s'agissent de Syndicats ou de Chambres de Commerce, se sont montrés hostiles au projet, pour autant qu'elles aient pris position à son endroit.

Dans toutes les critiques portées à notre connaissance se retrouve le même état d'esprit que nous définirons tout à l'heure, et presque toujours les mêmes objections. Le chef-d'œuvre du genre a été produit par un puissant groupement métallurgique de qui il eût été permis d'attendre, sinon une acceptation sans réserve, du moins une compréhension plus intelligente et un plus loyal procédé de réfutation. Il y est fait des appels fréquents à la jurisprudence que l'on considère comme étant amplement suffisante à régler les différends possibles et que l'on invoque, au reste, à tort et à travers, fût-ce pour lui faire dire le contraire de ce qu'elle établit. Sur ces derniers points, nous n'avons pas eu de peine à restituer son prestige à la vérité et à fonder l'excellence de notre projet sur de très réelles anticipations juridiques.

Nous relèverons, entre autres arguments, une confusion sur les périodes d'essai que l'on veut considérer pour les besoins de la cause comme entraînant l'obligation pour un employeur de garder durant le temps envisagé un employé qui ne lui donnerait pas satisfaction, ce qui contredit à la fois aux usages courants et au bon sens. On oppose, toujours dans le même esprit, les arguments utilisés contre la fixation d'un minimum de salaire à notre demande d'une rescision du contrat, dans le cas où les appointements sont inférieurs de plus du quart à la moyenne des appointements en usage dans la région et pour un même genre de travail, en prétendant, au surplus, que le patron sera dans l'impossibilité de tenir compte de la valeur professionnelle de chaque employé. Pour toute réponse aux articles concernant la situation des représentants ou voyageurs, on se contente de demander que continue de jouer la liberté des conventions, si dommageables, dans l'état présent, des choses, à cette catégorie. On oppose — est-ce par simplicité d'esprit ? — à l'obligation du délai-congé les difficultés qui, prétend-on, en résulteraient pour certaines industries saisonnières, oubliant alors, ou feignant d'oublier, que le propre des engagements, dans ce genre d'industrie, est d'être à durée limitée, et de ne pas comporter de préavis. Comme il n'y a pas de petites économies, on suggère d'adopter, pour la fixation du

salaire de base, au lieu et place du calcul exact de la moyenne des émoluments moyens, une assimilation à la législation des accidents du travail qui, comme chacun sait, ne laisse pas que d'être arbitraire.

Enfin, et pour le bouquet, nous citons littéralement : « Les auteurs de la proposition prévoient, d'autre part, une indemnité de licenciement dont ils fixent le quantum proportionnel au salaire, au profit des employés seuls. Toute idée de réciprocité est exclue. »

Entend-on par là qu'un employé quittant une maison devrait verser à son patron une indemnité proportionnée à la durée de ses services à lui, employé, ou bien, qu'en cas de cessation d'affaires, après fortune faite, le patron serait fondé à exiger de son personnel une somme correspondant au temps durant lequel il a exercé sa fonction ? Assurément, les deux hypothèses sont absurdes et c'est pourtant l'une d'elles qu'il faudrait admettre si le texte que nous venons de citer garde un sens.

Ce qui ressort très nettement de l'ensemble des critiques patronales, c'est qu'elles procèdent d'un état d'esprit délibérément hostile à toute réglementation, fût-elle qu'il demeure encore de libéralisme économique et enfin à dénoncer l'étatisme, c'est-à-dire l'abus de pouvoir de l'État, là où celui-ci ne fait que jouer son rôle d'arbitre et de promoteur du bien commun.

Venons-en, maintenant, de façon rapide, trop rapide, hélas ! à l'attitude des organisations syndicales d'employés :

A la C. G. T. sont rattachées deux Fédérations, dont l'une groupe exclusivement des employés de la Finance. Celle-ci a pris une position de principe en faveur de l'idée du Statut légal, sans que nous sachions, jusqu'à présent, ce qu'elle pense du détail du projet. Quant à l'autre, influencée, selon toute apparence, soit par sa hantise du « genre » prolétarien, soit par le regret de s'être vue devancée par un mouvement chrétien, elle déclare, au moins par la bouche de l'un de ses représentants les plus loquaces (ce qui n'est peut-être pas une garantie absolue), qu'elle est opposée au Statut, les employés n'ayant pas besoin d'une législation spéciale. Il est évident que, dans un certain sens du mot, cet argument s'avère comme irréfutable. Aussi bien, nous contentons-nous de le citer.

Quant à la Fédération unitaire, qui n'est pas ennemie de la publicité — ce n'est pas un grief, mais une constatation — elle a voulu, tout en reconnaissant d'une manière explicite l'antériorité et l'excellence de notre initiative, mettre sur pied un projet qui fût vraiment sien. Voici comment elle a procédé : obligée d'aller vite, elle a repris littéralement, tout en bouleversant l'ordre adopté par nous, en quoi elle a fait preuve d'initiative, la bonne moitié de notre texte, procédant par paraphrases pour une large partie du reste. La rapidité de son travail n'a pas été sans conséquences. Elle a cru bon, par exemple, d'entendre aux représentants le bénéfice de la juridiction prud'homale dont cependant ils ne font pas faute d'user largement d'ores et déjà. Elle a introduit certains articles touchant les institutions tels que le contrat collectif obligatoire et les conseils de discipline qui relèvent pour le coup de la législation sociale générale. Enfin, toujours pour raison de hâte, elle a laissé à des règlements d'Administration publique le soin de déterminer la composition paritaire des conseils de discipline et le contrôle des Syndicats d'employés sur l'application de la loi, ce qui est, à l'endroit des Ministres bourgeois, une marque de confiance bien imprévue et bien touchante.

Nous pouvons conclure de tout ceci que notre initiative n'est pas passée inaperçue. La plupart des partis politiques, dans leurs déclarations électorales, ont d'ailleurs fait une place aux revendications spéciales des employés. Nous avons confiance que la présente législature fera le plus grand cas d'un travail très homogène, très compréhensif et très opportun, et dotera les employés de cette protection spéciale qu'en dépit des « variations » électorales, toute catégorie professionnelle est fondée à désirer, et que les Syndicats ont précisément pour mission d'obtenir.

MARCEL POTMBUEUF.

**Chemises sur Mesure**  
Vente de Tissus au Mètre  
**A. SEGUY**  
1, rue des Carmes - NANTES  
Escompte de 5 % aux Syndiqués

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. Oheix**  
Avenue du Grand-Clos (Boulevard Lelasseur) NANTES  
Chantier : Rue de la Gourmette

**ORNEMENTS D'ÉGLISE**  
Spécialité de Linge de Messe - Broderies Or et Soie sur tous Tissus  
Aubes - Dessins - Prix modérés  
**M<sup>me</sup> D. GUIHEUX**  
26 bis, rue du Moulin - NANTES  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués

**GRAVURE SUR MÉTAUX**  
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle  
Maison fondée en 1895  
**JEAN TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'État  
10, Rue Cacault - NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre - Dateurs - Folioleurs - Timbres élastiques - Pochoirs - Plagues et lettres en émail - Gravure chimique - Fournitures générales : encres, tampons, etc., etc., etc.

Le projet de Statut tient compte, en vue de leur assurer une protection efficace, des conditions particulières de certains employés : directeurs, représentants, employés à rétributions variables, ou encore à qui l'on peut éventuellement demander de se soumettre à une clause de non-concurrence.

Dans leur ensemble, les organisations patronales, qui s'agissent de Syndicats ou de Chambres de Commerce, se sont montrés hostiles au projet, pour autant qu'elles aient pris position à son endroit.

Dans toutes les critiques portées à notre connaissance se retrouve le même état d'esprit que nous définirons tout à l'heure, et presque toujours les mêmes objections. Le chef-d'œuvre du genre a été produit par un puissant groupement métallurgique de qui il eût été permis d'attendre, sinon une acceptation sans réserve, du moins une compréhension plus intelligente et un plus loyal procédé de réfutation. Il y est fait des appels fréquents à la jurisprudence que l'on considère comme étant amplement suffisante à régler les différends possibles et que l'on invoque, au reste, à tort et à travers, fût-ce pour lui faire dire le contraire de ce qu'elle établit. Sur ces derniers points, nous n'avons pas eu de peine à restituer son prestige à la vérité et à fonder l'excellence de notre projet sur de très réelles anticipations juridiques.

Nous relèverons, entre autres arguments, une confusion sur les périodes d'essai que l'on veut considérer pour les besoins de la cause comme entraînant l'obligation pour un employeur de garder durant le temps envisagé un employé qui ne lui donnerait pas satisfaction, ce qui contredit à la fois aux usages courants et au bon sens. On oppose, toujours dans le même esprit, les arguments utilisés contre la fixation d'un minimum de salaire à notre demande d'une rescision du contrat, dans le cas où les appointements sont inférieurs de plus du quart à la moyenne des appointements en usage dans la région et pour un même genre de travail, en prétendant, au surplus, que le patron sera dans l'impossibilité de tenir compte de la valeur professionnelle de chaque employé. Pour toute réponse aux articles concernant la situation des représentants ou voyageurs, on se contente de demander que continue de jouer la liberté des conventions, si dommageables, dans l'état présent, des choses, à cette catégorie. On oppose — est-ce par simplicité d'esprit ? — à l'obligation du délai-congé les difficultés qui, prétend-on, en résulteraient pour certaines industries saisonnières, oubliant alors, ou feignant d'oublier, que le propre des engagements, dans ce genre d'industrie, est d'être à durée limitée, et de ne pas comporter de préavis. Comme il n'y a pas de petites économies, on suggère d'adopter, pour la fixation du

**CHAUSSURES**  
de FANTAISIE et de TRAVAIL, sur MESURE et en CONFECTION pour Hommes, Femmes et Enfants  
**FLEURY, Père et Fils**  
7, Place Saint-Pierre  
RÉPARATIONS CUIR, CRÈPE, USKID  
5 % Remise aux membres du Syndicat Chrétien

**Entreprise Générale de Peinture**  
**L. Chatellier, Père et Fils**  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone 125.13  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

**COUVERTURE - PLOMBERIE - ZINGUERIE**  
Installations de Salles de Bains  
Cabinets de Toilette et Water-Closet  
**Joseph DEHAIS**  
7, Rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 127.36  
VENTES ET LOCATIONS  
Installation d'Eau et Gaz - Appareils Sanitaires  
Compteurs - Robinetterie

**RIPOCHE et Cie**  
2, Rue Pierre-Landais, NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles - Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

Quant à la Fédération unitaire, qui n'est pas ennemie de la publicité — ce n'est pas un grief, mais une constatation — elle a voulu, tout en reconnaissant d'une manière explicite l'antériorité et l'excellence de notre initiative, mettre sur pied un projet qui fût vraiment sien. Voici comment elle a procédé : obligée d'aller vite, elle a repris littéralement, tout en bouleversant l'ordre adopté par nous, en quoi elle a fait preuve d'initiative, la bonne moitié de notre texte, procédant par paraphrases pour une large partie du reste. La rapidité de son travail n'a pas été sans conséquences. Elle a cru bon, par exemple, d'entendre aux représentants le bénéfice de la juridiction prud'homale dont cependant ils ne font pas faute d'user largement d'ores et déjà. Elle a introduit certains articles touchant les institutions tels que le contrat collectif obligatoire et les conseils de discipline qui relèvent pour le coup de la législation sociale générale. Enfin, toujours pour raison de hâte, elle a laissé à des règlements d'Administration publique le soin de déterminer la composition paritaire des conseils de discipline et le contrôle des Syndicats d'employés sur l'application de la loi, ce qui est, à l'endroit des Ministres bourgeois, une marque de confiance bien imprévue et bien touchante.

Nous pouvons conclure de tout ceci que notre initiative n'est pas passée inaperçue. La plupart des partis politiques, dans leurs déclarations électorales, ont d'ailleurs fait une place aux revendications spéciales des employés. Nous avons confiance que la présente législature fera le plus grand cas d'un travail très homogène, très compréhensif et très opportun, et dotera les employés de cette protection spéciale qu'en dépit des « variations » électorales, toute catégorie professionnelle est fondée à désirer, et que les Syndicats ont précisément pour mission d'obtenir.

**COUVERTURE - PLOMBERIE**  
Ancienne Maison B. BARBE  
**Raymond PAILLAT, succ<sup>r</sup>**  
65, Rue Saint-Donatien - NANTES  
Appareils Sanitaires ; Salles de Bains  
Chauffage Central ; Thermo-Siphon

**TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)**  
Rayon spécial d'Articles de Travail  
**MAISON ARROUET**  
2, Rue Bon-Secours - NANTES  
LITERIE  
RÉFECTION - PLUMES - DUVETS  
On reçoit les bons de l'Union Economique  
Maison de confiance vendant bon marché  
Remise de 5 % aux Syndiqués

**PLATRIERIE - DÉCORATION - STAFF**  
FUMISTERIE  
**ANCELIN**  
ENTREPRENEURS  
31, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone 117.49

**Serrurerie d'Art et de Bâtiment**  
**André ROBIN**  
7, Rue Franklin - NANTES  
Téléphone 129.71

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT**  
**Favreau et Lavageau**  
TELEPHONE 130.53  
4, Place du Martray - NANTES

**VINS EN GROS**  
**Joseph JACOB**  
16, rue Porte-Neuve, 16  
NANTES  
Spécialité de Vins Fins  
Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air.

**FAÇON et RÉFECTION de LITERIE**  
Matelas - Sommier - Lits-Cage  
Edredons - Couvre-Pieds  
DÉFECTION - RÉPARATION  
Plumes - Duvets - Laines - Grins  
**OLIVIER-DOUSSOT**  
11, Rue de Bel-Air - NANTES  
Maison de confiance - Prix Modérés  
Coeilios spéciales aux Familles du Syndicat Chrétien

**L'Alliance Régionale de l'Ouest**  
Compagnie Anonyme d'Assurances contre l'INCENDIE et de RÉASSURANCES  
Siège Social à NANTES, 11, Rue Franklin Tél. 113.82  
CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
MM. René DELAFOY, anc. député, Président.  
Charles HAENTJENS, Vice-Président.  
Jean BABIN-CHEVAYE.  
Hippolyte BARDON, Assureur.  
Jules BONDUELLE, \*.  
MM. Etienne HIBON, \*.  
Anatole MANCEAU, ancien député.  
Robert PERGELINE, \*.  
Raymond RICHOU, \*.  
R. G. Nantes 739 B.

**Syndicalisme Chrétien et Patronat**  
De la « Jeune République » (19-11-28), ce lumineux exposé de la situation, par Fabien France :

« Le patronat, tout en subissant le syndical, voit en lui un antagoniste dont il préférerait être débarrassé. Quand il trouve en sa présence un syndicat à tendances socialistes, il est satisfait que ce syndicat ne puisse réunir tous les membres de la profession, à raison même de ses tendances politiques et anticléricales ; quand un conflit grave éclate, il est satisfait de pouvoir incriminer les tendances révolutionnaires ou démagogiques du syndicat rouge ; ainsi sa position est meilleure vis-à-vis de l'opinion publique.

« Mais si, au contraire, il se trouve en opposition, en conflit avec un syndicat chrétien, le même système de défense ne peut être aussi aisément adopté ; la situation morale du patron est infiniment plus faible ; on est tenté d'incriminer le patronat intrinsèque et avide qui se refuse à faire des concessions, à donner satisfaction aux revendications les plus modérées de son personnel.

« L'attitude du patronat vis-à-vis des syndicats chrétiens, si elle ne se justifie pas, s'explique parfaitement. Ce qui ne s'explique ni ne se justifie, c'est l'attitude des catholiques qui, sans hésitation, ont emboîté le pas derrière le capitalisme de combat. »

Le Gérant : FOULON PAUL.  
Imp. DUPAS & C<sup>e</sup>, 57, rue Saint-Clément, NANTES.

**POUR VOTRE CAFÉ**  
servez vous du  
**Cof's**  
DOUBLE FILTRE  
Interchangeable  
Breveté France et Étranger  
25% d'ÉCONOMIE  
POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE, ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup> RUE RICHER, NANTES  
R. C. Nantes N° 410 B

**Pour toutes vos Assurances :**  
INCENDIE  
ACCIDENTS  
AUTOMOBILES  
Consultez : **VIE, etc.**  
**A. BEILLEVAIRE - Avenue Julien, NANTES**

Tél. 123.28  
NANTES  
- R. C. 553 -  
**FAITES TOUS VOS ACHATS A**  
**LA CHATELAINÉ**  
Tél. 123.28  
SAINT-NAZAIRE  
- R. C. 553 -